

2GO
20, Rue du Moulin
31700 BLAGNAC
RCS TOULOUSE 848 224 556
Sas au capital de 1.000 €

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
FIXANT LES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
SEANCE DU 30.04.2026

L'an Deux Mil Vingt-six et le trente avril, à dix-sept heures trente, la séance a eu lieu au siège de la présente société en assemblée générale extraordinaire

Monsieur ECKERT Samuel préside l'assemblée en qualité de président et d'associé unique.

Le président déclare que l'assemblée étant valablement constituée, elle peut délibérer et prendre les décisions relatives à la

- Modification de la date de clôture de l'exercice social

Le Président donne ensuite lecture du rapport et ouvre la discussion.

1^{ère} RESOLUTION

L'associé unique décide de modifier la date de clôture de l'exercice social et de la fixer au 30 Septembre de chaque année. Par exception l'exercice commençant le 01.01.2026 clôturera le 30.09.2026 et n'aura qu'une durée de 9 mois.

En conséquence, l'article 6 des statuts sera modifié à l'issue de la présente assemblée.

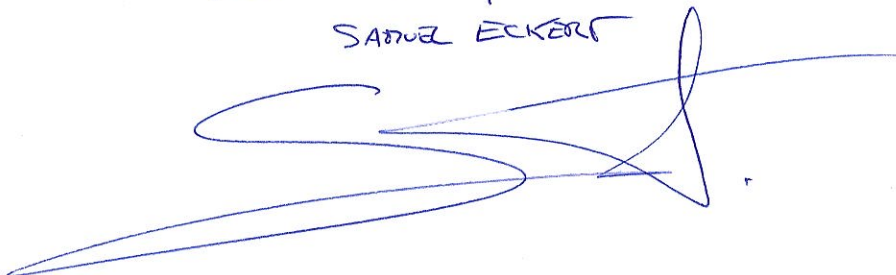
2^{ème} RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur des présentes pour effectuer les démarches rendues nécessaires par l'adoption de la résolution précédente, à savoir la modification corrélative des statuts et l'accomplissement de toutes les formalités légales rendues nécessaires par l'adoption de la résolution ci-dessus.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui après lecture a été signé par l'associé unique.

Président et unique associé
SAMUEL ECKERT



SE